

Description

Pour rappel, la gestion des adventices est la problématique phytosanitaire principale à La Réunion et notamment en canne à sucre. Ainsi, les produits herbicides représentent plus de 75 % des ventes de pesticides soit 160 tonnes de substances actives par an. Cependant, il n'est pas nécessaire d'intervenir tant que le taux de recouvrement des adventices n'excède pas 30 % ou avant que les mauvaises herbes produisent des graines. De plus, il est très compliqué voire néfaste (érosion, pollution) de vouloir maintenir la parcelle indemne d'adventices. Cette fiche présente 2 méthodes alternatives aux pesticides : l'épauillage et le paillage, techniques complémentaires reposant sur les principes de l'agro-écologie.

L'épauillage

Il consiste à arracher à la main les feuilles sèches sur la tige des cannes à sucre, et de les laisser en couverture de sol sous forme de « mulch ». Il peut-être réalisé 1 à 2 fois pendant le cycle, et lors de la récolte. Ses avantages sont multiples et très appréciables pour la culture. Ils permettent, entre autre, de lutter contre l'érosion, de maintenir la biodiversité du sol, sa fertilité et de conserver son humidité, de mettre à la vue des prédateurs les cochenilles, et de limiter le développement des mauvaises herbes. Ainsi, les adventices présentes sont étouffées sous le couvert de paille d'environ 5 à 10 cm, qui bloque la croissance des jeunes pousses et arrête leur prolifération en empêchant les levées des graines en latence dans le sol (manque de lumière). Attention aux lianes comme la Margose, (*Mormordica charantia*) qui peuvent toujours trouver le chemin vers la lumière. Les herbes ligneuses ou graminées tels que les fataques sont également difficiles à maitriser. Ces adventices à problèmes sont à éliminer à la main lors du passage de l'épauilleur. Vous pouvez souscrire une MAEC «épauillage» pour compenser les surcoûts de cette technique (consulter la Chambre d'agriculture ou la DAAF).



Développement des adventices en l'absence de paillage



Épauillage sur jeunes cannes

Le paillage

Il aussi appelé localement le «fanage» et se réalise après la coupe en répartissant de façon homogène sur les inter-rangs les pailles et les choux de cannes laissés au sol. Il constitue un «mulch» ou lit de paille qui permet de protéger la parcelle de la levée en masse des adventices, stimulées par la mise en lumière de la parcelle. La couche de paille doit être épaisse, environ 5 à 10 cm maximum, et homogène afin d'empêcher que la lumière n'arrive au sol. Cette protection maintient l'humidité du sol en diminuant les phénomènes d'évaporation directe de l'eau notamment dans les zones non irriguées. Il permettra également de limiter les arrosages en zones irriguées. Le paillage limite surtout le **développement des adventices** et donc leur concurrence le temps que la canne n'arrive au stade croissance. À ce stade, la fermeture des cannes bloque la lumière et permet une protection naturelle contre les adventices.



Cet épais lit de paille évite également l'érosion lors des pluies torrentielles d'été. Au fur et à mesure de sa dégradation, la paille participe fortement à la fertilité de la parcelle en favorisant le travail des microorganismes recycleurs du sol (champignons, bactéries, vers de terre et autres invertébrés) qui, abrités du soleil, seront plus actifs. L'humus ainsi formé sera assimilable rapidement par les rejets, favorisant alors leur repousse plus rapide. Des études récentes (Projet MAGECAR, Dephy Expé CanécoH, etc) ont montré l'efficacité du paillage à hauteur de 70 à 96 % de réduction de l'enherbement entre 1,5 et 3 mois après coupe pour une quantité de paille estimée à 20 t/ha.



Pour plus d'informations sur ces 2 leviers, vous pouvez contacter les animateurs du réseau DEPHY Fermes (Chambre d'agriculture) ou du RITA (eRcane).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :
La DAAF, Service de l'alimentation 0262 33 36 70 ;
La FDGDON-Réunion : 0262 45 20 00 ou 0692 28 86 02 ;
La Chambre d'agriculture : 0262 96 20 50.